

RYTHMES SCOLAIRES Projet de décret du Ministre Blanquer

Retour à la semaine de 4 jours : OUI !
Remise en cause des congés
et calendriers scolaires locaux : NON !

L'annonce du retour à la semaine de 4 jours suscite un espoir chez les enseignants du 1^{er} degré... Pour autant, le projet de décret non seulement ne remet pas en cause les décrets Peillon-Hamon mais menace les congés et ouvre la voie à des calendriers scolaires locaux selon les PEdT!

L'incessant combat du SNUDI FO

Tous les collègues se souviennent que dès le premier jour, le SNUDI-FO s'est opposé à réforme des rythmes scolaires, cheval de Troie contre le caractère national de l'école et contre le statut des personnels. Que, <u>depuis 4 ans</u>, le SNUDI-FO n'a eu de cesse de dénoncer les méfaits des décrets Peillon/Hamon sur les rythmes scolaires : la dégradation de nos conditions de travail, notre mise sous tutelle des mairies, multipliant les ingérences dans les écoles en matière d'organisation et de pédagogie, la confusion entre le scolaire et le péri-scolaire et d'exiger son abrogation.

Nul besoin de « consultation » ou de « sondage » pour affirmer que dans leur grande majorité, les collègues n'en peuvent plus, qu'ils rejettent en grande majorité cette réforme des rythmes scolaires et aspirent à un retour à un fonctionnement national sur 4 jours.

Cette situation ne peut que s'aggraver avec la publication, le 10 mai, du décret sur l'évaluation PPCR et celui, le 31 mars, sur les obligations de service et les missions des personnels enseignants du 1^{er} degré. *Voir le communiqué SNUDI FO*

Reconnaissant de fait que le dossier des rythmes scolaires n'est pas clos, le Président de la République a annoncé, dans son programme, la publication d'un décret sur les rythmes scolaires.

Le projet de décret BLANQUER

Le projet de décret transmis aux organisations syndicales s'inscrit dans le cadre des décrets Peillon et Hamon, en étendant plus encore les possibilités de dérogation. Il sera présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation ce jeudi 8 juin.

Voir le projet

▶ Il permet, dans son article 1, « au directeur académique des services de l'Éducation nationale, <u>sur proposition conjointe d'une commune</u> ou d'un établissement public de Coopération intercommunale <u>et d'un ou plusieurs conseils d'école</u>, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours ».

<u>Analyse FO</u>: Cette nouvelle carte blanche laissée aux communes, aggraverait la marche à la territorialisation de l'école, créerait une situation ingérable dans la gestion des écoles d'un même département et une aggravation des conditions de travail des enseignants intervenants sur plusieurs communes.

→ Il est également indiqué que « ces dérogations peuvent s'accompagner d'une <u>adaptation du calendrier</u> scolaire national (...), accordé par le recteur d'Académie. »

<u>Analyse FO</u>: C'est ni plus ni moins que la possibilité offerte aux communes de déroger au calendrier scolaire national des 36 semaines, ouvrant la voie à des calendriers locaux par écoles, en fonction de chaque PEdT, et à **la possibilité de <u>raccourcir les vacances d'été!</u>
C'est la poursuite de l'offensive contre l'école de la République et contre notre statut national!**

DERNIERE MINUTE: A **Fos-sur-mer**, le Maire a d'ores et déjà porté la candidature de sa commune comme « ville-pilote », auprès du DASEN, dès la rentrée 2017-2018, pour la réorganisation de la semaine scolaire sur 4 jours, **avec des matinées de 8h30 à 12h00**, <u>en</u> **réduisant de fait la durée des vacances scolaires!**

La position de FO:

Lors du CSE du 8 juin, FO défendra le retour rapide à une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), sur un calendrier scolaire de 36 semaines, commune à tous les enseignants de toutes les écoles du territoire national et qui ne fluctuerait pas d'une ville à l'autre en fonction des orientations politiques des élus locaux ou des finances des collectivités locales.

Le SNUDI FO s'adresse au Ministre de l'Education nationale pour lui demander de retirer les paragraphes du projet de décret qui instaureraient cette remise en cause du calendrier national et qui aboutiraient immanquablement à la remise en cause des périodes de travail et de vacances.

Conformément à la résolution de son <u>Bureau national du SNUDI FO</u>, réuni les 1^{er} et 2 juin 2017, **le SNUDI-FO 13 propose d'engager immédiatement la bataille sur les revendications suivantes** :

- ▶ 4 jours pour tous (lundi, mardi, jeudi, vendredi), dans toutes les écoles, dans toutes les communes, sur 36 semaines !
- ▶ maintien de la définition nationale des dates de congés et vacances scolaires sans possibilité de dérogation ;
- ▶ abandon des PEdT, non à l'ingérence des élus, non à la confusion scolaire/périscolaire.

Le SNUDI FO 13 s'adressera aux syndicats départementaux favorables à ces revendications pour une action commune.

Le SNUDI FO 13 invite tous les collègues, dans toutes les écoles à prendre position en signant une motion (enseignants, agents territoriaux, personnels administratifs, parents...)

Voir modèle de prise de position en PJ ou téléchargeable <u>>ICI<</u>

L'Assemblée générale du SNUDI FO 13 (congrès départemental) se réunira vendredi 9 juin et discutera des initiatives à prendre.

Merci donc de nous transmettre sans attendre vos prises de position, vos remarques et vos réflexions.

Vous avez besoin du syndicat ?
Le syndicat a aussi besoin de vous !
Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous au SNUDI FO !

Le syndicat indépendant de tout gouvernement!

Carte 2017 avec Tarif spécial « fin d'année scolaire » → >ICI<

Mes avantages :

- 1/ Paiement fractionné en plusieurs chèques (autant de mois restants en 2017)
- 2/ Paiement par virement bancaire (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)
- 3/66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.
- 4/ Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité)

Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!